

Paris, le 14 février 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

35^{ème} édition de l'Observatoire des Crédits aux Ménages (OCM) : un impact clair de la situation économique sur la détention de crédits et la perception des ménages

Selon le dernier rapport de l'OCM, qui se base sur une enquête réalisée auprès de 13 000 ménages¹, à fin 2022, soit une base d'étude très large, le taux de détention des crédits aux ménages a reculé pour la quatrième année consécutive, pour s'établir à 43,4%, son niveau le plus bas depuis que l'Observatoire existe (1989). Ce rapport apporte chaque année depuis plus de 30 ans un éclairage sur la situation des ménages au regard des crédits, mais aussi sur leur ressenti quant à leur situation financière et leurs intentions de souscrire des crédits dans les 6 prochains mois.

L'appréciation de l'ensemble des ménages, détenant des crédits ou pas, sur leur situation financière se dégrade à nouveau en 2022, traduction d'un sentiment de détérioration du pouvoir d'achat. Pour autant, les ménages détenant des crédits déclarent dans de très fortes proportions (87,3%) que leurs charges de remboursement sont supportables. Les intentions de souscrire de nouveaux crédits pour le premier semestre 2023 rechutent : 3,9 % ont l'intention de souscrire un crédit immobilier (le niveau le plus faible de ces 25 dernières années) et 3,6 % des crédits à la consommation.

Un nouveau recul des crédits à la consommation

En 2022, la détention de crédits à la consommation s'affaiblit pour la cinquième année consécutive, quel que soit leur réseau de distribution. Le taux de détention de ces crédits baisse à 21,8 % (contre 24,9 % en 2020), soit le niveau le plus bas depuis 1989. 19,7 % des ménages détiennent des crédits pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement.

Un taux de détention de crédit immobilier élevé

Le taux de détention des crédits immobiliers a de nouveau légèrement baissé en 2022 (30,1 % contre 30,6 % en 2021 et 31,4 % en 2020) pour revenir à son niveau des années 2014-2017 : le recours au crédit pour financer l'acquisition d'une résidence principale se maintient, le repli s'expliquant par celui des crédits utilisés pour financer l'acquisition d'un autre logement, d'un autre bien immobilier ou pour réaliser des travaux sur le logement. De multiples facteurs concourent à cet état de fait.

CONTACTS PRESSE FBF & ASF

FBFservicedepresse@fbf.fr

Harmonie Benedetti : 01 53 81 51 56 / h.benedetti@asf-france.com

¹ L'enquête a été réalisée par voie postale en novembre 2022 auprès d'un échantillon représentatif de 13 000 ménages. 8 988 ont répondu dans les délais (69,1 %).